

ASSOCIATION DES POLYTRANSFUSES

Monsieur Douste-Blazy
Ministre délégué à la Santé
Ministère de la Santé
8, avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP.

PARIS, le 27 décembre 1993.

Le Président Fondateur.

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Ministre délégué,

Récemment, nous avons été reçus au Ministère de la Santé par votre Conseiller technique, le Professeur Alain Bernard. L'accueil que celui-ci nous a réservé, nous a rappelé les attitudes pittoresques de la longue cohorte de ses prédécesseurs.

Il s'agissait pour nous de mettre en place la journée de la "consultation pour le Sida" du 15 novembre dernier, organisée par notre association et du versement du montant d'une consultation par l'ensemble des médecins.

Monsieur le Professeur Bernard Glorion et l'Ordre avaient, à ce propos, apporté leur soutien à notre cause. Il avait été convenu avec le professeur Alain Bernard, qu'une réponse nous serait adressée "en un délai précis", afin de nous confirmer ou non, le soutien officiel du Ministère de la Santé à notre journée d'action.

Vous n'avez pas répondu à ce jour, ne serait-ce que par courtoisie, à notre demande.

Nous considérons que ce mauvais procédé de votre part, constitue une insulte adressée à nos mourants et à nos morts.

Dès 1983, nous avons alerté l'ensemble des décideurs médicaux pour leur faire part de nos inquiétudes à propos du Sida. Ces gens-là n'ont pas répondu à nos légitimes demandes, à nos avertissements et à nos courriers alarmants.

Nous avons aussi alerté les représentants de l'Association Française des Hémophiles que vous connaissez et dont les locaux se situent toujours au Centre de Transfusion Sanguine, 6, rue Alexandre Cabanel à PARIS 15ème arrondissement. Nous avons reçu, dès le début, une fin de non recevoir par les dirigeants de cette association qui, il est utile de le rappeler, ont signé en 1989, l'accord de renonciation à toute poursuite en faveur du Centre National de Transfusion Sanguine. La signature de cette renonciation permettait aux hémophiles et à leur famille de recevoir 100.000 Francs.

Notre association a refusé de signer cette renonciation.

Par la suite, voyant que la situation évoluait favorablement, les hémophiles et leur famille qui avaient touché 100.000 Francs ont alors déclaré que leur renonciation n'était pas valable. Elle l'était pourtant à leurs yeux quand ils nous ont quitté, persuadés que nous n'arriverions pas à faire aboutir nos légitimes demandes.

Dès le début, nous étions bien seuls. En 1990, le Secrétaire général de l'Association Française des Hémophiles, Monsieur James Mauvillain et le Docteur Michel Garetta, recevaient même la Légion d'Honneur. L'attribution de ces décorations avait pour nous,

valeur de symbole. Nous avons déjà écrit des milliers de lettres afin d'alerter ceux qui avaient la possibilité d'informer la population des dangers encourus par la contamination du Sida. Nous n'avons pas obtenu beaucoup de réponses. Le très médiatisé professeur Jean-Paul Escande avait, par exemple, répondu par le mépris à une de nos lettres, en nous écrivant, je le cite : "je vous laisse vis à vis de vos problèmes."

Madame Simone Veil, qui faisait partie à l'époque du Conseil de surveillance du holding Espace Vie, avait été alertée par notre association.

Le holding Espace Vie -au capital déclaré de 50 millions de Francs- devait coordonner les grands secteurs de la Fondation de Transfusion Sanguine.

Nous n'avons jamais reçu de réponse. Peut-être pourriez-vous demander à Madame Simone Veil ce qu'elle a surveillé à Espace Vie, avant de donner sa démission le 19 mars 1991 ?

Les hémophiles et leur famille ont le droit légitime de le savoir.

Vous avez aussi parlé, lors du journal télévisé de TF1 du 3 décembre 1993, du rapport remis par le Professeur Luc Montagnier, à Monsieur Edouard Balladur, Premier Ministre. Un rapport qui, c'était à prévoir, fait une large part à la prévention que nous réclamons depuis si longtemps.

Monsieur le Professeur Luc Montagnier avait reçu, il y a des années, plusieurs lettres adressées par nos soins pour lui faire part de nos craintes, à l'époque où le Docteur Willy Rozenbaum, je le cite : "avait la rage au coeur" et aurait dû -d'après ses dires- "crier plus fort" pour alerter l'opinion publique.

Monsieur le Professeur Luc Montagnier n'a jamais répondu, à ce jour, à nos lettres alarmantes.

En cette fin d'année 1993, le Sida est présenté comme une sorte de grande catastrophe naturelle comme si, avaient été mélangés en un grand shaker mortel, la libération sexuelle effrénée, le drame de la contamination des sujets à risque de la première heure, les homosexuels et aussi, celle des malheureux toxicomanes.

Cet amalgame ainsi présenté à propos de l'épidémie du Sida ne concerne en aucune manière, une partie des hémophiles et des transfusés, dont la contamination n'a pas été accidentelle, mais, liée à des intérêts financiers.

Nous, qui ne cherchons pas à ménager tel ou tel lobby, déclarons que le scandale du sang contaminé est avant tout une affaire de responsabilité médicale.

La contamination des hémophiles, le retard de la mise en place des tests de dépistage (de nouveaux documents ont été retrouvés suite aux récentes plaintes que nous avons déposées), sont dus pour une grande part, au non respect des minorités, à l'incompétence des décideurs abrités par les lobbies, à la politique de gestion industrielle et du profit.

Face à tous ces manquements, nous avons fait nos preuves au cours de cette décennie passée. Notre plus grande récompense vient de l'adhésion importante à notre action que nous recevons auprès de l'opinion publique.

Un certain nombre de Médecins qui ont reçu des promotions et même fait carrière grâce au Sida, ont observé la loi du silence alors même qu'ils prescrivaient et délivraient -en parfaite connaissance de cause- la mort sur ordonnance.

Les agissements et le laisser faire indigne de ces médecins ont causé la mort d'hémophiles, de transfusés, et de membres de leur famille.

Une pétition indécente a été récemment adressée à Monsieur François Mitterrand sollicitant une demande de grâce présidentielle en faveur du Professeur Jean-Pierre Allain, et du Docteur Garretta, actuellement incarcérés pour les raisons que vous connaissez. Les signataires de cette demande qui, sauf erreur de nos informateurs sont le Docteur Gluckman à la Pitié Salpêtrière et Madame Barré-Sinoussi à l'Institut Pasteur, déclarent en essayant de dédouaner le Professeur Jean-Pierre Allain et le Docteur Michel Garretta, que la contamination par le virus du Sida est mondiale.

Cela n'excuse en aucune manière, ceux qui ont décidé d'écouler (jusqu'à l'épuisement des stocks) les produits non chauffés destinés aux hémophiles le 29 mai 1985. A cette époque, il était possible et impératif de faire autrement, à condition de considérer les hémophiles comme des êtres humains à part entière.

Les médecins -dont le Professeur Jean-Pierre Allain et le Docteur Michel Garretta qui ont participé à la réunion du 29 mai 1985 au C.N.T.S. et ont pris la décision d'écouler, je les cite "jusqu'à épuisement des stocks" les produits non chauffés destinés aux hémophiles, étaient, à notre avis, passibles de la Cour d'Assise. Tous les médecins intègres partagent cette opinion.

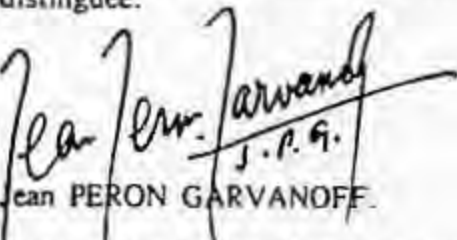
Pourriez-vous m'affirmer ou m'infirmier les rumeurs comme quoi l'Agence Française de Lutte contre le Sida (A.F.L.S.) se serait servie en 1991 du compte en banque du Fonds d'Indemnisation réservé aux hémophiles contaminés après avoir utilisé des produits sanguins non chauffés ?

Est-il vrai que Monsieur Jean de Savigny, qui aurait été nommé Directeur de cette agence, sur proposition de Monsieur Kouchner, percevait un salaire de 584.000 Francs par an ?

Pourriez-vous m'affirmer ou m'infirmier les rumeurs, comme quoi des journalistes auraient été rétribués, en appartenant à un conseil en communication au C.N.T.S. ? Cela expliquerait, d'après les témoignages spontanés que nous avons recueillis, le comportement dont se sont rendu coupables quelques uns d'entre eux, par leurs manœuvres de désinformation, se rapportant au scandale du sang contaminé.

Ces mêmes journalistes, mettent toujours en émoi les dames des services de Presse et de communication des ministères concernés, lorsqu'ils téléphonent, avant de répandre leur vérité. Celle des amis obligés du passé et celle des amis du moment.

Je vous présente, Monsieur le Ministre Délégué, l'expression de ma considération distinguée.



Jean PERON GARVANOFF

Photocopies de cette lettre dont à :

Monsieur François Mitterrand, Président de la République,
Monsieur René Monory, Président du Sénat,
Monsieur Philippe Seguin, Président de l'Assemblée Nationale.

- Monsieur Pierre Mehaignerie, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
- Monsieur Edouard Balladur, Premier Ministre.
- Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Ancien Président de la République.
- Madame Simone Veil, Ministre de la Santé.
- Monsieur Robert Badinter, Président du Conseil Constitutionnel.
- Au Vice-Président, et à tous les membres du Conseil d'Etat.
- Monsieur Charles Pasqua, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
- Monsieur le Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
- Monsieur Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie.
- Aux Chefs de groupes des Partis politiques à l'Assemblée Nationale.
- Monsieur Jacques Chirac, Maire de Paris.
- Monsieur Jean Tibéri, Premier Adjoint au Maire de Paris.
- Monsieur Didier Bariani, Maire du 20ème arrondissement de Paris.
- Monsieur Michel Rocard, Secrétaire général du Parti Socialiste.
- Monsieur le Docteur Rony Brauman, Président de Médecins sans frontière.
- Monsieur le Professeur Bernard Glorion, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Monsieur le Docteur Jean Parrot, Président du conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.
- Monsieur le Docteur Eugène Saint-Eve, Président du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes.
- Monsieur le Professeur Jean-François Girard, Direction Générale de la Santé,
- Monsieur le Professeur Jacques Dangoumau, Direction de la pharmacie et du médicament.
- Monsieur le Professeur Jean-Paul Cano, Directeur Général du Laboratoire National de la Santé.
- Madame Laurence Mouillot, Chef de Section dérivés du sang, sécurité transfusionnelle, laboratoire de la santé.
- Monsieur le Professeur Jean-Pierre Etienne, haut comité médical de la Sécurité Sociale.
- Monsieur André Miquel, Administrateur et Président du Collège de France.
- Monsieur Paul Bouchet, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.
- Monsieur André Kirn, Président du Conseil d'Administration de l'INSERN.
- Monsieur le Professeur Luc Montagnier, Institut Pasteur.
- Madame Françoise Barré-Sinoussi, Institut Pasteur.
- Monsieur Jean Weber, Président du holding Espace Vie.
- Monsieur le Professeur Gentilini.
- Monsieur le Professeur Griscelli.
- Monsieur le Professeur Rozenbaum
- Monsieur le Professeur Leibowitz.
- Monsieur le Professeur Escande.
- Monsieur le Docteur Gluckman.
- Associations :
- Aides
 - Dentists overseas Humanitarian organization
 - Arcat Sida.
 - Act Up
 - Didier Seux
 - Association Française des Hémophiles.
 - Madame Line Renaud, Présidente de l'AACS.
- A l'ensemble des quotidiens, hebdomadaires et mensuels de la presse écrite dont :
- Le Parisien
 - Le Figaro
 - Libération
 - Le Quotidien de Paris
 - Le Monde.

- l'Humanité
- France Soir
- Ouest France
- Le Dauphiné Libéré
- Le Républicain Lorrain
- Le Point
- l'Evènement du Jeudi
- l'Express.
- à différents chefs de Service des Hopitaux de l'Assistance Publique.